

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

Débat d'Orientation
Budgétaire

Date de
convocation :
13 décembre 2012

Date
d'affichage :
21 décembre 2012

Nombre de
Conseillers
présents
ou représentés :
41

Nombre de
Conseillers
en exercice :
43

Date
d'affichage :
12 FEV. 2013

Date de
transmission :

12 FEV. 2013
Rendue
exécutoire le :

12 FEV. 2013

SEANCE DU 8 FÉVRIER 2013

L'an Deux Mille treize, le vendredi 8 février 2013 à 20 heures 45, le **CONSEIL MUNICIPAL** de **COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **M. Philippe MARINI, SÉNATEUR MAIRE** de ladite Ville.

Etaient présents :

M. Philippe MARINI, Sénateur Maire ;
M. Michel FOUBERT, Mme Anne-Marie-VIVÉ,
M. Eric de VALROGER, Mme Sylvie OGER-DUGAT,
M. Nicolas LEDAY, Mme Evelyse GUYOT, M. Eric VERRIER,
Mme Marie-Claire GARREAU, M. Eric HANEN,
Mme Arielle FRANÇOIS, M. Michel LE CARRERES
Mme Françoise TROUSSELLE, Adjointe,
Mme Marie-Christine LEGROS, M. Joël DUPUY de MERY,
Mme Liliane VEZIER, M. Rémi LEMAISTRE, M. Christian TELLIER
M. Jean-François CAUX, Mme Dominique RENARD,
M. Philippe TRINCHEZ, M. Oumar BA, M. Richard VELEX,
Mme Claire AOUN, Mme Jacqueline LIENARD,
M. Eric WINNEBROOT, Mme Martine FRISE
Mme Christine BRAULT, Mme Catherine LESGUILLON-PERROT
Mme Gilberte CATTIAU, M. Frédéric PYSSON,
M. Michel FUMAGALLI, Mme Solange DUMAY,
Mme Anne SERRET, Mme Théodora GOMA-BALLOU
M. Jean-Marc ISKIN, Conseillers municipaux

Etaient représentés :

Mme Marie-France GIBOUT,
représentée par M. Joël DUPUY de MERY
M. Régis de MONTGOLFIER
représenté par M. Michel FOUBERT
Mme Geneviève POUYET- TRUCHOT
représenté par M. Michel LECARRERES
M. Abdelhalim BENZADI
représenté par M. Nicolas LEDAY
M. Olivier KOVAL
représenté par à Mme Solange DUMAY

Etaient absents :

Melle Doumya BELABEB
M. Romain DONNEUX



01 – RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE POUR L'EXERCICE 2013

*Au nom de la 1^{ère} commission, M. Eric de VALROGER,
Donne lecture au CONSEIL du rapport suivant,
Mesdames, Messieurs,*

En application de la Loi du 6 février 1992, relative à l'Administration Territoriale de la République (article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales), la Ville de Compiègne doit tenir en séance du Conseil Municipal, « un Débat sur les Orientations générales du Budget (DOB) dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui ».

*Vu le rapport d'Orientation Budgétaire ci-annexé,
présenté en séance publique par M. Eric de VALROGER,
Vu le débat suivant la lecture du rapport,*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

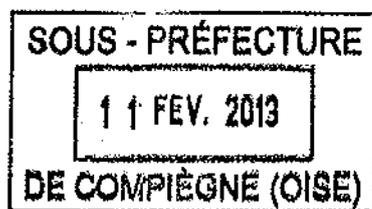
PREND ACTE de l'existence du rapport et de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2013.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, les jours, mois et an susdits
Et ont signé au registre, les Membres présents,
Pour copie conforme

Le Maire de Compiègne,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur de l'Oise



DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2013

SOUS-PRÉFECT
17 FEV. 2013
DE COMPIEGNE (OISE)

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est une étape importante du cycle budgétaire des collectivités locales.

Pour les communes de 3 500 habitants et plus, il doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Ce rapport, d'une manière générale, s'élabore à partir d'éléments de conjoncture économique et d'informations issues de la loi de finances votée en décembre pour l'année à venir.

Il permet à l'assemblée délibérante :

- *d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la commune.*
- *de débattre sur les orientations générales du budget de l'exercice et sur les engagements pluriannuels envisagés,*

I - Les perspectives économiques et financières 2013

L'économie mondiale s'est affaiblie depuis le printemps 2012, sous l'effet des évolutions dans la zone euro où la récession s'est installée.

En France, le taux de croissance pour l'année 2012 chiffré à + 0,1% est en net ralentissement par rapport à l'année 2011 (+1,7%).

Le chômage frappe désormais plus de 10 % de la population active, des niveaux jamais atteints depuis 1999.

La hausse des prix à la consommation chiffrée à + 2% en 2012 serait légèrement plus faible en 2013 pour s'établir à +1,7 %. Pour autant cet indicateur n'est pas le seul à prendre en compte pour l'évolution de nos dépenses qui évoluent à un rythme bien supérieur à l'indice des prix à la consommation.

La dette publique au sens du traité de Maastricht augmente et atteint en 2012 89,9% du PIB contre 86 % en 2011 soit une augmentation de près de 4 points. En 2013, la dette publique de la France devrait atteindre 91,3% du PIB. Dans ce contexte, les dotations globalisées de l'Etat peuvent être revues à la baisse de manière très significative.

II - Les principales dispositions de la loi de Finances 2013 et les conséquences pour Compiègne

L'objectif annoncé par le gouvernement en 2013 est de fixer le déficit public au plus à 3% du PIB. A ce sujet, le Premier Président de la Cour des Comptes dans son audit des finances publiques, estime que le Gouvernement devra consentir à 33 milliards d'euros d'économies pour tenir cet objectif.

Outre l'augmentation des prélèvements sur les ménages et sur les entreprises, ainsi que des mesures d'économies en dépenses, la loi de finances 2013 confirme la stabilisation **en valeur** des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales. L'enveloppe normée est ainsi limitée à 50 milliards d'euros.

Par ailleurs, la loi de programmation des finances publiques pour les années 2012 à 2017 prévoit d'ores et déjà que le gel en valeur de cette enveloppe sera suivi d'une diminution de 750 millions d'euros en 2014 et que cette diminution sera reconduite en 2015 pour un montant équivalent. Pour l'heure, les modalités précises de répartition ne sont pas encore connues mais le gouvernement souhaite que l'application de ces mesures soit conduite en concertation avec les collectivités.

La reconduction des concours financiers de l'Etat en 2013 se traduira en fait par la diminution des dotations de base des communes, car il faut tenir compte de l'évolution à la hausse de certaines d'entre elles notamment celles au profit des intercommunalités ou celles qui évoluent mécaniquement en fonction de certains critères.

A ce titre la loi de finances 2013 prévoit une diminution globale de la part garantie de la DGF de 2,48 % par rapport à 2012 ainsi qu'une diminution de l'ordre de 2% de la part « *compensation suppression de la part salaires* ».

Ce dispositif est complété par une ponction de l'ordre de 13,6% sur les allocations compensatrices qui vont servir de variable d'ajustement.

Pour Compiègne, **la Dotation Globale de Fonctionnement** ne cesse de baisser depuis 2011 dans des proportions relativement importantes.

Par prudence, nous prévoyons de répercuter cette tendance sur le budget 2013 en appliquant une réduction de 2,85 % par rapport à 2012, la dotation passerait ainsi de 7 905 377 € à 7 680 000 €.

Les allocations compensatrices de taxe d'habitation, de taxe foncière et de taxe professionnelle se sont élevées en 2012 à la somme de 1 144 730 €, il serait donc raisonnable d'appliquer en 2013 la baisse globale de 13,6% citée ci-dessus soit une perte de recette de 155 000 €.

En revanche **la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS)** devrait connaître une progression globale de l'ordre de 8,8% à répartir toutefois en fonction du rang occupé.

Les communes les plus pauvres verront en effet leur dotation augmentée fortement au détriment de communes moins défavorisées.

Ainsi 1/3 des communes éligibles verront leur dotation reconduite au montant de 2012 alors que l'augmentation pourra atteindre jusqu'à 20% pour les plus défavorisées.

Pour mémoire, le nombre de communes de plus de 10 000 habitants éligibles à la DSU a été de 729 en 2012, Compiègne occupant le 298ème rang.

En fonction de ce classement, l'évolution de notre dotation serait ramenée à 1,70% et peut être estimée ainsi à la somme de 1 870 000 € contre 1 839 000 € en 2012 soit une progression assez faible de seulement 31 000 €.

La Dotation Nationale de Péréquation qui s'est établie à 136 000 € en 2012 devrait être stabilisée à ce montant en 2013.

Parmi les mesures qui vont aussi impacter notre budget 2013 de manière défavorable, on peut citer l'augmentation **des cotisations patronales de CNRACL** du personnel titulaire dès le 1er janvier 2013 (cotisation retraites). Le taux de cotisation augmente en effet de 1,45% en 2013 et une augmentation identique sera aussi appliquée en 2014. L'incidence de cette mesure sur le budget 2013 peut être estimée à 200 000 €.

Dans la continuité des mauvaises nouvelles, on doit aussi citer la disparition de **la taxe sur les paris hippiques** au profit de l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Depuis 2 ans déjà, la commune de Compiègne en raison de l'hippodrome s'était vue attribuer une taxe prélevée sur les jeux en ligne et destinée à compenser les charges particulières liées à la présence de cet équipement sur son territoire.

Désormais, la loi de finances affecte cette taxe aux structures intercommunales.

Pour mémoire la dotation perçue à ce titre en 2011 comme en 2012 a été de l'ordre de 255 000 €.

Au titre des mesures adoptées dans la loi de finances 2013, il faut enfin citer la reconduction du **Fonds National de Péréquation des recettes fiscales Intercommunales et Communales (FPIC)** instauré pour la 1ère fois en 2012.

Ce dispositif de péréquation horizontale d'après lequel les intercommunalités les plus riches aident les plus pauvres augmente en 2013 pour atteindre 360 millions d'euros contre 150 millions d'euros en 2012.

En 2012, l'Agglomération de la Région de Compiègne contributrice au FPIC à hauteur de 183 000 € a pris à sa charge l'intégralité de la dépense sans en avoir demandé le reversement auprès des communes-membres. Pour information, la contribution de la ville de Compiègne aurait dû être de 88 000 €.

Pour 2013, la contribution au FPIC pour l'ARC devrait être de 430 000 € et sur la base de la répartition 2012, le reversement de la ville de Compiègne devrait s'établir à 208 000 €. Cette question fait actuellement l'objet d'une concertation au sein de l'ARC.

Avant d'engager la phase relative à la préparation budgétaire 2013, nous allons nous pencher sur les résultats de la gestion 2012.

III - Les éléments résultant de la gestion 2012

Comme chaque année, nous présentons le tableau ci-après qui relate l'évolution de la situation financière de la commune :

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Produits de gestion (a)	47 781	48 569	49 389	50 820	52 868	53 880	53 794
Charges de gestion (b)	44 327	46 356	47 478	47 401	48 544	48 600	49 296
Excédent brut de fonctionnement (c=a-b)	3 454	2 213	1 911	3 419	4 324	5 280	4 498
Résultat de fonctionnement *	1 271	-115	23	1 105	1 734	2 436	1 677
Capacité d'autofinancement brut **	2 822	1 014	682	2 184	3 029	3 352	3 000
Amortissement capital de dette	3 176	3 301	3 329	3 637	3 254	3 639	3 189
Capacité d'autofinancement disponible***	-354	-2 287	-2 647	-1 453	-225	-287	-189

*Le résultat de fonctionnement est égal à l'excédent brut de fonctionnement - les intérêts de la dette

** La capacité d'autofinancement est égale au résultat de fonctionnement auquel on ajoute les dotations aux amortissements

***La capacité d'autofinancement disponible est égal à la capacité d'autofinancement brut -le remboursement de la dette en capital

Ce tableau même s'il atteste d'une situation très tendue, traduit également les efforts entrepris depuis 2010 pour tendre vers un autofinancement au moins égal au remboursement de la dette en capital.

En 2012, le constat est le suivant :

- **Les recettes** stagnent à leur niveau de 2011 en raison de la baisse des dotations de l'Etat déjà enregistrées en 2012 et de la diminution des droits de mutation liée au ralentissement du marché immobilier enregistré principalement au cours du second semestre.
- **Les dépenses de gestion** progressent globalement de 1,43 %.

Parmi ces dépenses, **les charges à caractère général** sont stabilisées depuis 3 ans à 14,7 millions d'euros et ce, malgré l'ouverture de nouveaux équipements et les augmentations exogènes que nous avons subies telles que l'évolution du coût des fluides et des matières premières.

Les charges de personnel ont quant à elles subi une évolution de 2,40 % par rapport à 2012 soit en valeur une augmentation de 715 000 €. Elles représentent 58 % de nos dépenses réelles de fonctionnement et font toujours l'objet de la plus grande attention. L'augmentation se justifie en partie par l'évolution statutaire des agents et par des régularisations intervenues sur certaines primes comme la NBI (Nouvelle Bonification Indiciaire).

La charge de la dette en intérêts représente quant à elle 3,6% de nos dépenses réelles de fonctionnement et nous nous situons dans la moyenne nationale des villes de strate comparable.

Le réaménagement de la dette contractée auprès de Dexia a certes permis d'améliorer notre capacité d'autofinancement disponible en diminuant notre remboursement de dette de 1 million d'euros mais en contre partie et par prudence nous nous sommes privés d'un emprunt nouveau à même hauteur.

Au 31 décembre 2012, l'encours de la dette (hors budget annexe) s'établit à 55,8 millions d'euros contre 53,8 millions d'euros en 2011.

En 2012 comme en 2011, compte tenu de la difficulté à obtenir des crédits, les emprunts ont été contractés par anticipation et en totalité par rapport aux crédits ouverts. Le volume d'emprunts 2012, reports compris a ainsi été de 5 130 000 euros.

Par ailleurs, la dette est désormais fortement sécurisée avec la répartition suivante :

- 80 % de l'encours est à taux fixe
- 20% à taux variable.

Les prêts structurés ont tous été réaménagés et selon le classement issu de la charte Gissler les emprunts souscrits sont codifiés « 1 A » et « 1 B » pour l'un d'entre eux. Ainsi, la dette actuelle ne présente aucun risque financier.

Enfin, le taux d'intérêt moyen de notre dette est satisfaisant puisqu'il est de 3,44%.

En conclusion de cette présentation, et malgré les difficultés relatées précédemment liées d'une part à l'évolution des charges et à la stagnation des recettes d'autre part, le résultat de la gestion 2012 devrait se situer, après le besoin de financement de la section d'investissement à plus de 1,5 million d'euros.

En comparaison, ce résultat se situait à :

- + 473 000 € en 2008
- + 508 000 € en 2009
- +1 026 000 € en 2010
- +1 858 000 € en 2011

Face à la morosité économique et aux contraintes qui nous attendent, bâtir un budget devient un exercice de plus en plus difficile.

L'étape qui va suivre va être consacrée aux orientations à prendre dès 2013 pour d'une part, présenter un budget équilibré et d'autre part, pour anticiper les réductions à prévoir en 2014 et en 2015.

IV - La préparation budgétaire 2013 et les orientations envisagées

Les principales mesures que nous proposons de mettre en œuvre dès cette année sont les suivantes :

- Poursuivre l'amélioration du niveau de l'épargne afin de pouvoir assurer à minima le remboursement de la dette en capital ;
- Continuer à limiter le recours à l'emprunt de manière à initier un désendettement progressif. Pour mémoire en 2012, il avait été préconisé de limiter le volume des emprunts au montant du remboursement de la dette. Pour 2013, nous irons plus loin en limitant, sauf imprévu, la dette nouvelle à environ 3 millions d'euros alors que le remboursement de dette en capital sera de 4,6 millions d'euros.
- Agir sur nos dépenses de gestion et en particulier sur les charges à caractère général par une réduction significative.
- En ce qui concerne l'investissement, terminer les programmes engagés en reportant le démarrage de certaines opérations.

A - Les actions à mener sur le fonctionnement

A-1/ Les Recettes :

Comme indiqué précédemment, nos marges de manœuvre sont limitées puisque les dotations de l'Etat sont appelées à diminuer.

Les produits des services et du domaine ne devraient pas non plus connaître de progression significative, les hausses des tarifs étant limitées à l'évolution de l'inflation.

Le seul levier à notre disposition concerne la fiscalité mais là encore nous continuerons à contenir la pression fiscale afin de tenir compte des difficultés en termes d'emplois et de pouvoir d'achat auxquelles sont confrontés nos concitoyens.

Pour information, l'évolution d'un point de fiscalité procure une recette supplémentaire de l'ordre de 230 000 €.

L'évolution forfaitaire des bases est reconduite en 2013 à son niveau de 2012 soit une augmentation de 1,80%.

En ce qui concerne la taxe sur les paris hippiques, des négociations vont être engagées avec l'Agglomération de la Région de Compiègne afin d'atténuer au moins pour 2013 les conséquences de cette perte.

Pour mémoire, la contribution de Compiègne au FPIC 2013 serait de l'ordre de 208 000 € avec en parallèle la perte de la taxe sur les paris hippiques chiffrée à 255 000 €.

L'idée avancée serait que l'ARC continue en 2013 de prendre à sa charge l'intégralité du FPIC et de le financer en partie par la taxe sur les paris hippiques. Dans ce schéma la charge résiduelle à supporter par l'ARC serait d'un montant identique à celui supporté en 2012 et l'ensemble des communes de l'agglomération serait dispensé de payer sa contribution au FPIC.

Pour plus de clarté, le tableau suivant résume cette proposition :

ARC	2012	2013
Montant du FPIC au niveau de l'ensemble intercommunal	183 185 €	430 000 €
Montant pris en charge par l'ARC	183 182 €	430 000 €
taxe sur les paris hippiques	0 €	255 000 €
Charge résiduelle pour l'ARC	183 182 €	175 000 €

A-2 / Les Dépenses :

Les charges à caractère général (chapitre 011 du budget) vont devoir être diminuées pour revenir à leur niveau de 2006.

Ce chapitre stabilisé à 14,7 millions d'euros depuis 3 ans va devoir être ramené au plus à 13,7 millions d'euros. Ce n'est qu'à ce prix que l'équilibre du budget 2013 pourra être atteint.

L'effort de réduction est d'autant plus difficile à tenir que parmi ce volume de dépenses, plusieurs d'entre elles sont incompressibles. Il en est ainsi pour le poste « énergies et fluides », les contrats et marchés pour lesquels nous sommes déjà engagés.

De plus de nouveaux services sont à prévoir comme l'ouverture de la crèche de Royallieu, et du Centre d'Etudes et d'Expositions Antoine VIVENEL.

Pour atteindre cet objectif, les services gestionnaires sont appelés depuis le début de l'année à revoir leur mode de gestion et à se poser les bonnes questions pour chaque euro dépensé.

Les commandes des services feront désormais l'objet d'un visa préalable par le service des achats mis en place au côté du service financier.

La mise en place de ce plan d'économies se fera de manière concertée avec les chefs de services et les élus délégués.

Ces mesures sont indispensables pour nous permettre de préparer au mieux l'avenir qui va se traduire par des réductions supplémentaires de dotations alors que de nouvelles charges comme l'augmentation de la TVA au 1er janvier 2014 ou la mise en œuvre du plan gouvernemental relatif aux nouveaux rythmes scolaires seront à prendre en compte.

Les charges de personnel continueront à être maîtrisées

Une évolution de ce chapitre de l'ordre de 1,9 % par rapport au réalisé 2012 sera appliquée pour tenir compte de l'évolution statutaire des agents et de l'augmentation des cotisations CNRACL comme cela a déjà été indiqué.

Pour atteindre cet objectif, nous continuerons à rechercher la meilleure adéquation possible entre les besoins de la collectivité et les emplois existants. Le remplacement des agents partant à la retraite sera examiné au cas par cas et le redéploiement des effectifs en interne sera privilégié.

De plus suite à la dénonciation du contrat « risques statutaires » par notre assureur Gras Savoye au 01/01/2013, il est important de rappeler que désormais seuls les risques : accidents du travail, maladies professionnelles et décès sont couverts.

Les risques de maladie ordinaire, de longue maladie et de congé maternité n'étant plus assurés, la ville s'interdit tout remplacement en dehors des services pour lesquels la sécurité pourrait être compromise tels les services de la petite enfance et de l'accompagnement scolaire.

Le poste « heures supplémentaires » sera également regardé à la loupe afin que l'objectif fixé soit respecté. A ce sujet, il est important de noter que si la récupération des heures effectuées au-delà du temps de travail réglementaire est un droit, le paiement de ces heures doit demeurer l'exception et rester à la discrétion de l'employeur.

Enfin, le processus de mutualisation des services avec l'Agglomération de la Région de Compiègne sera poursuivi afin de trouver des synergies de gestion et de réduire ainsi certains coûts sur le long terme.

Les autres charges à savoir principalement le poste subventions aux associations seront reconduites dans l'ensemble à leur niveau de 2012. Les associations locales sont en effet un vecteur important pour l'animation de la ville et le maintien du lien social entre les individus.

En période de crise économique, la convivialité et la solidarité sont autant d'éléments à préserver et à développer.

Dans cet esprit, un effort particulier continuera à être porté en direction du centre communal d'action sociale pour venir en aide aux populations fragilisées du fait de leur état de santé, de leur âge ou de la précarité de leur emploi.

A ce titre, il est important de noter l'ouverture prochaine de la maison relais du boulevard Gambetta qui va permettre d'accueillir 25 personnes en situation de grande précarité. En associant logements privatifs et espaces collectifs, cette résidence sociale va en effet proposer aux personnes souffrant d'isolement un environnement de qualité, sécurisant et porteur d'intégration. Cet accompagnement leur permettra ainsi de reprendre goût à la vie et de se restructurer progressivement.

Enfin, en ce qui concerne l'aménagement de la ZAC du Camp de Royallieu, nous poursuivrons en 2013 notre objectif de résorber le déficit attendu sur cette opération.

Au 31/12/2012, la subvention d'équilibre versée à ce budget ressort à 1,4 million d'euros. Les aménagements de qualité réalisés sur ce quartier sont par ailleurs générateurs de recettes fiscales pour la ville.

B - La section Investissement

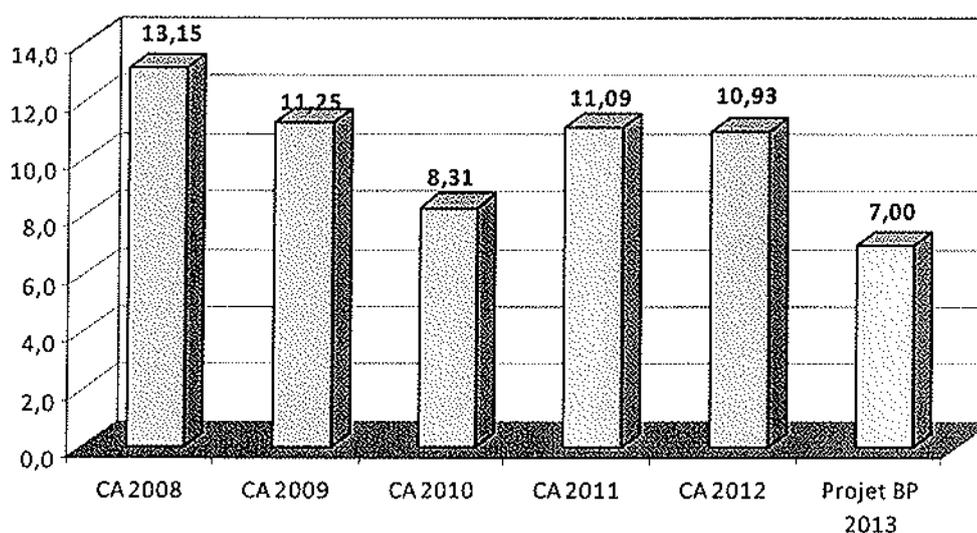
L'année 2013 sera essentiellement consacrée à l'achèvement des opérations engagées au titre du mandat municipal 2008-2014 avec en toile de fond la volonté de réduire le recours à l'emprunt à un niveau inférieur à celui du remboursement de la dette en capital.

Malgré les difficultés rencontrées au niveau de la section de fonctionnement, le prélèvement opéré sur cette section pour financer l'investissement sera reconduit au montant de 2012 pour atteindre 1,8 million d'euros.

Le volume global des dépenses d'équipement 2013 devrait être de l'ordre de 7 millions d'euros financés globalement par subventions à hauteur de 2,5 millions d'euros, par emprunts à hauteur de 3 millions d'euros, le solde provenant du produit des cessions et des fonds globalisés comme le FCTVA et la TLE.

Entre 2008 et 2013, la ville aura consacré plus de 61 millions d'euros à ses dépenses d'équipement soit une moyenne annuelle de 235 €uros par habitant.

HISTORIQUE DES DEPENSES D'EQUIPEMENT EN M.€



B-1/ Les axes prioritaires au travers des programmes pluriannuels :

Au budget 2013, les programmes pluriannuels représenteront une dépense de l'ordre de 4,6 millions d'euros.

Parmi les programmes structurants et conformes au programme électoral, on peut citer les opérations suivantes :

L'aménagement des quartiers du Clos des Roses et du Camp de Royallieu.

Le Programme de Rénovation urbaine du quartier du Clos des Roses démarré en 2008 devrait être achevé en 2017 conformément à l'avenant de sortie en cours de validation auprès de l'ANRU.

Ce programme se traduit par des opérations de démolition - reconstruction menées en partenariat avec les bailleurs sociaux.

Sur les 236 logements démolis plus de 400 seront reconstruits sur un territoire qui conjugue à la fois l'habitat individuel et collectif ainsi que le secteur privé et locatif.

L'aménagement d'espaces publics de qualité telle la coulée verte, la restructuration des voiries et la construction de lieux de convivialité et de rencontres comme la salle Debussy accompagnent cette opération de mixité sociale de l'habitat.

Au plan financier, la moitié du programme se trouve réalisé à ce jour. Pour mémoire, le concours de la ville à cette opération s'élève à 4 925 000 € HT déduction faite des subventions de l'ANRU, de la Région et du Département.

Dans la continuité géographique de ce secteur, il faut aussi citer la création du quartier de la ZAC du Camp de Royallieu dont l'aménagement se poursuit au rythme de la commercialisation des maisons de ville par les promoteurs.

Au total 641 logements sont construits avec la répartition suivante :

- 456 logements collectifs
- 102 maisons de ville
- 83 maisons individuelles

Pour 2013, il est prévu de consacrer au budget annexe de la ZAC du Camp de Royallieu une dépense de l'ordre de 1 million d'euros HT.

L'aménagement du centre ville

Ce programme démarré en 2012, avec la restructuration de la rue Saint-Corneille qui a permis d'accueillir à la grande satisfaction des compiégnois le marché hebdomadaire, sera poursuivi en 2013 avec la création d'une galerie commerciale sur la place du marché aux herbes.

Cette opération dont la réalisation est assurée par un investisseur privé va permettre de renforcer l'attractivité de l'hyper centre sans que la collectivité en supporte le moindre coût.

Le volet culturel

La période 2008-2013 est marquée par la construction d'édifices culturels de qualité comme l'achèvement de la restauration du cloître Saint Corneille qui depuis décembre 2012 abrite la galerie médiévale.

A cet équipement, il faut ajouter le centre d'études et d'expositions Antoine VIVENEL dont l'ouverture est programmée au plus tard à l'automne 2013. La deuxième tranche de l'opération estimée à 2 079 000 € sera ainsi inscrite en priorité au budget primitif 2013.

Le volet sportif

Outre la rénovation-extension des tribunes du stade Jouve Senez, et la construction des courts de tennis couverts intervenues sur la période 2009 -2011, l'année 2013 sera marquée par l'aménagement du jeu d'Arc destiné à accueillir au printemps le bouquet provincial. Cette manifestation par ses aspects festifs, culturels et sportifs est appréciée de tous.

Le coût de l'opération inscrit sur 2 exercices budgétaires (2012-2013) s'élèvera à 232 000 € TTC.

De même l'année 2013 sera marquée par l'aménagement de boxes au Centre Régional Equestre pour un coût résiduel à la charge de la ville de l'ordre de 300 000 € HT.

Le volet Enfance et Petite Enfance

La construction de la cantine Hélène BRAULT en 2009 permet d'accueillir environ 270 rationnaires, répondant ainsi à une attente des familles compiégnaises.

Dans la poursuite de cette action, l'année 2013 sera marquée par l'aménagement d'une nouvelle cantine rue de la baguette afin d'améliorer le service de restauration des enfants des écoles élémentaires du centre ville.

Le coût de ce programme est chiffré à 550 000 € TTC.

Enfin au titre des opérations d'investissement, on peut évidemment citer les efforts réalisés dans le domaine de la petite enfance avec la création de places supplémentaires dans les crèches tant municipales qu'associatives.

La crèche associative de la Croix Rouge pour laquelle nous avons apporté une subvention d'équipement de 224 000 € en 2012 a ainsi porté sa capacité d'accueil de 70 à 94 berceaux.

La crèche collective de Royallieu qui ouvrira prochainement ses portes va permettre d'accueillir 25 berceaux supplémentaires alors que dans le même temps la crèche familiale de l'Abbaye va pouvoir réinvestir les locaux rénovés des anciennes écuries.

L'opération chiffrée en 2011 et 2012 à 800 000 € au total a été financée en partie par la Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise et le Conseil Général de l'Oise.

Pour parfaire cette action, l'année 2013 sera marquée par le transfert de l'actuelle crèche « le Nid » au foyer Philéas Lebesgue afin d'améliorer grandement les conditions d'accueil des enfants et les conditions de travail du personnel.

La dépense de l'ordre de 210 000 € sera là aussi financée de manière importante par la Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise.

Au total ce sont plus de 50 places supplémentaires qui seront ainsi offertes aux familles compiégnoises dès l'année 2013.

B-2/ La reconduction des programmes annuels

En dehors des programmes pluriannuels, le budget 2013 permettra la réalisation de dépenses récurrentes parmi lesquels on peut citer :

- La participation aux bassins d'orage construits par l'ARC
- La participation aux travaux de réhabilitation des collèges par le Conseil Général
- La dernière tranche de renouvellement du parc des horodateurs
- Les programmes annuels de rénovation des voiries et des trottoirs
- La dernière tranche de création de la bibliothèque numérique
- Le programme annuel de gros entretien du patrimoine bâti (écoles, gymnases, bâtiments culturels et administratifs)
- Les achats destinés à améliorer le fonctionnement des services municipaux comme des équipements en mobilier, matériels informatiques et logiciels.

L'ensemble des ces dépenses annuelles représentera la somme de 1,4 million d'euros.

Conclusion

La ville de Compiègne comme toutes les collectivités publiques n'échappe pas au contexte de morosité économique et financière.

L'équipe municipale s'efforce d'anticiper les difficultés à venir en se donnant les moyens d'y faire face. Il semble en effet utile de rappeler que « gérer c'est prévoir » et qu'une bonne gestion n'est pas contraire à la qualité des prestations.

Compiègne doit en effet résolument garder confiance en l'avenir.

Grâce à la diversité de l'offre culturelle sportive et sociale, à l'embellissement et au fleurissement des quartiers sans cesse renouvelés, la ville permet à chacun des Compiégnoises et Compiégnois de bénéficier d'un environnement de grande qualité.

Par son soutien, elle permet à l'ensemble de l'Agglomération de la Région de Compiègne de poursuivre sa stratégie de conquête pour accueillir des entreprises créatrices d'emplois et à haute valeur ajoutée et développer de nouvelles zones d'activités et d'habitat. Il faut souligner que c'est l'ARC qui prend dès 2013 la responsabilité de l'aménagement du site stratégique de l'école d'Etat Major.